

Ce document a été numérisé par le <u>CRDP de Montpellier</u> pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée: 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 1 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# **Matériel autorisé**: CALCULATRICE

#### CIRCULAIRE N°99-186 DU 16-11-1999:

Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, **sont interdits** les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

#### **Important**:

Le candidat doit répondre dans les espaces impartis, à l'encre.

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1 à 14.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Ce sujet comporte trois parties

Toutes les parties sont indépendantes les unes des autres

TRAVAUX À RÉALISER	DOCUMENTS À RENDRE AVEC LA COPIE	BARÈME
Dossier 1		
La sélection de fournisseurs	Annexe A	/ 6 points
	Annexe B	/ 7 points
Dossier 2		
La Taxe sur la Valeur Ajoutée	Annexe C	/ 6,5 points
7	Annexe D	/ 4,5 points
Dossier 3		
Le contrat de travail	Annexe E	/ 8 points
Offre d'emploi	Annexe F	/ 8 points
TOTAL		/ 40 points

NB : le barème est fourni à titre indicatif

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session: 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 2 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# salon Design'R

« Design'R »

36 avenue Jean Jaurès 83600 Fréjus 3 04.94.45.32.24 4 04.94.45.32.25

www.designr@sfr.fr

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 20 h sans interruption.

Le Salon est soumis à la TVA au régime du réel normal, au taux de 19,60 %. L'entreprise a opté pour la TVA sur les débits.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

## SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes employé(e) au Salon de coiffure « Design'R ». Après l'obtention de votre Brevet Professionnel en apprentissage dans ce même salon, vous avez été embauché(e) en CDI.

Monsieur Durant est le gérant du Salon «Design'R». Dans ce cadre, il effectue de nombreux travaux de gestion.

Monsieur Durant souhaite prendre un congé de paternité pour plusieurs jours.

Il vous demande d'effectuer plusieurs tâches commerciales et administratives pendant son absence.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session: 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 3 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

#### **DOSSIER 1 : LA SÉLECTION DE FOURNISSEURS**

La concurrence étant très importante dans notre zone de chalandise, il apparait indispensable d'investir régulièrement dans l'équipement et ainsi maintenir l'attractivité du salon « Design'R » à un niveau élevé.

Après s'être rendu au mondial de la coiffure, Monsieur Durant a particulièrement été séduit par les bacs de lavage avec fauteuil massant, d'autant qu'aucun de ses concurrents n'est encore équipé de la sorte.

La bonne gestion du salon nous permet d'avoir suffisamment de trésorerie pour financer notre investissement par nos propres moyens. Il décide donc de s'équiper de 3 bacs de lavage avec fauteuil massant.

#### Travail à faire :

A partir des propositions des 2 fournisseurs (documents 1 et 2) :

- Répondre aux questions posées (Annexe A).
- Compléter le tableau de comparaison des offres. (Annexe B).

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 4 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

## **Document 1**

Proposition Elistyl



#### **Conditions Générales de Vente**

Remise 5 % à partir de 2 000 €

Remise 8 % si commande > à 5 000 €

Franco de port. Délai de livraison : 10 jours

Paiement comptant

# **Document 2**

Proposition MobilierMaterielCoiffure.fr

#### Mon compte | **Conditions Générales de Vente** Bac de coiffure - Série MAX MOBILE - Fauteuil 2,774.72€ vibromassant TTC Remise 10 % si commande > à 6 000 € [G57048B] Port : 60 €. Délai de livraison : 15 jours Paiement à 30 jours fin de mois. Bac de coiffure très confortable avec un grand fauteuil qui possède un repose pied réglable. Cette unité de lavage est équipée d'un système vibromassant pour le bien-être et le confort des clients. · Lavabo de coiffure en céramique blanc ajustable · Siège avec accoudoirs et repose-pieds · Couleurs au choix : précisez le code couleur dans la rubrique commentaire lors de votre Unite de lavage

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 5 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# **DOSSIER 2 : LA DÉCLARATION DE TVA**

Monsieur Durant étant absent, vous êtes chargé(e) de vous occuper des travaux relatifs à l'établissement de la déclaration de TVA du mois de mai 2012.

## Travail à faire :

A partir des **documents 3 et 4**, compléter le tableau de calcul de la TVA à décaisser du mois de mai et répondre à la question posée (**Annexe C**).

A partir de l'annexe C que vous venez de compléter, établir la déclaration de TVA CA3 du mois de mai (Annexe D).

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 6 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# **Document 3**

Documentation fiscale (extraits)

J.O. n° 152 du 3 juillet 1998 page 10 127

Loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

#### Article 26

Les bases des impositions de toute nature sont arrondies à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée 1.

# **Document 4**

# Extrait de la Balance au 31/05/2012

N° du compte	Intitulé du compte	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit
445620	TVA déductible sur immobilisations	180,40		180,40	
445660	TVA déductible sur biens et services	2 452,68		2 452,68	
445670	Crédit de TVA à reporter	0,00		0,00	
445710	TVA collectée		4 864,24		4 864,24
706000	Prestations de services		21 839,44		21 839,44
707000	Ventes de marchandises		2 978,11		2 978,11

Remarque : Le salon n'accorde aucun délai de règlement à ses clients

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 7 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

#### **DOSSIER 3: DROIT DU TRAVAIL**

Monsieur Durant est très satisfait du développement de son activité et envisage de recruter une personne supplémentaire en CDD à temps partiel et ainsi profiter un peu plus de sa famille.

A partir de vos connaissances acquises lors de votre formation et du **document 5**, votre employeur vous demande de répondre à certaines questions.

## Travail à faire :

Répondre aux questions posées (Annexe E).

A partir de la définition du poste (document 6), rédiger l'offre d'emploi.

## Travail à faire :

Rédiger l'offre d'emploi correspondante et préciser les modes de diffusion possibles (**Annexe F**).

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée: 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 8 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

#### **Document 5**



Source : www.travail-emploi-sante.gouv.fr

## **Document 6**

#### **NOTE**

Á la suite de la progression de mon activité, je recherche dans les meilleurs délais, un coiffeur(se) confirmé(e) titulaire du CAP Coiffure, ayant une expérience de 2 ans dans la coupe « Homme, femme et enfant », pour une durée de 20 h/semaine.

M. Durant.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 9 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# Annexe A: Questions

1/ Dans l'énoncé, on précise que la trésorerie du salon permet de fir propres moyens. Comment nomme-t-on cette modalité de financement des investisse	
2/ Citer deux autres moyens possible pour financer cet investisseme	
3/ Définir l'expression « Franco de port ».	Ne Me
	<u></u>
4/ A quelle condition un fournisseur peut-il accorder un escompte?	
0,00	
5/ Pourquoi est-il recommandé d'investir régulièrement ?	
<u></u>	
6/ Comment appelle-t-on la constatation de l'usure des investisseme	ents, à chaque fin d'exercice ?

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 10 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# Annexe B: Tableau de comparaison des offres

Nom du fournisseur	Elistyl	MobilierMaterielCoiffure.fr
Prix unitaire hors taxes		40510\
Montant total		7, 6,0,
Taux de remise		
Montant remise		
Net commercial		
Frais de transport		
Total HT	Sictor Co.	
Conditions de règlement		
Délai de livraison		
Choix du fournisseur (à cocher)		

Détail du calcul pour le prix unitaire HT de la proposition MobilierMaterielCoiffure.fr :	

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 11 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# Annexe C : Tableau de calcul de la TVA à décaisser

Calcul de la TVA du mois de ...... 2012

Nature de la TVA	Montants comptables (avec les centimes)	Montants arrondis
TVA collectée		30
TOTAL TVA collectée		×, 6,
TVA déductible sur immobilisations		CO,
TVA déductible sur biens et services	. 0	(S)
TOTAL TVA déductible		
TVA à décaisser		

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	<b>Durée</b> : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 12 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# Annexe D : Déclaration de TVA CA3 du mois de mai

Si	vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (d	éck	ration « néant »	w). v	euillez coch	ner ce	tte case
		0016	nauon « neant )	″], ¥	camez coci	101 66	tto case
	MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON	N IMP	OSABLES		
							-(1)
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors C	OE		0032	
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations n	non im	posables	0033	<u>, S</u>
03	Acquisitions intracommunautaires 0031	06	Livraisons intracom	nmuna	utaires	0034	
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	07	Achats en franchise			0037	
	)	Ĭ"	ACHAIS ON HAROTISE	·	X	9007	
_	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER						
	TVA BRUTE		_		Base hors	taxe	Taxe due
08	Opérations réalisées en France métropolitaine Taux normal 19.6 %		CC CC	206			
09	Taux réduit 5,5 %						
9B	·						
	Opérations réalisées dans les DOM		(O)				
10				201			
11	Taux réduit 2,1 %	• • • •	\.(\(\lambda\)\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\	100			
12							
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)						
13	Ancien taux		ox	900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annex	e 33	10 A)	950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser	)				0600	
	La ligne 11 ne concerne que les DOM.	16	Total de la TVA brute	due (	lignes 08 à 15)		
	Les autres opérations relevant du taux de 2.1 % continuent d'être déclarées	17	Dont TVA sur acquisitio	ons Intr	acommunautairea	0035	
	sur l'annexe 3310 A.	18	Dont TVA sur opérations			0038	
	*5	'°	DOINT I VALSUI OPERACIONS	a usan	naudii de Monaco	0035	
	TVA DÉDUCTIBLE						I
19	Biens constituent des immobilisations					0703	
20	Autres biens et services					0702	
21	Autre TVA à déduire					0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration					8001	
22	(À convertir en euros si ce crédit est en francs)					8001	
23		24	Total TVA déductib	ble (li	gnes 19 à 22) .		
C	applicable pour la période s'il est différent % de 100 %						
CF	RÉDIT		TAXE À PAYER				
			TVA nette due (ligne	e 16-	- ligne 24)		
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16) 0705	28					
	, ,		T	ales to			
25 26	Crédit de TVA (figne 24 – ligne 16) 0705  Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint 8002	29	Taxes assimilées ca annexe nº 3310 A			9979	
	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint			expri	mées en euros,	9979 9989	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	annexe n° 3310 A. Sommes à imputer, y compris acompte Sommes à ajouter, «	expri cong exprir	mées en euros, és nées en euros,	9989	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29 30	annexe nº 3310 A Sommes à imputer, y compris acompte	expri cong exprir	mées en euros, és nées en euros,		
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29 30 31	annexe nº 3310 A Sommes à imputer, y compris acompte Sommes à ajouter, y compris acompte	expri cong exprir cong	mées en euros, és nées en euros, és	9989	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29 30	annexe n° 3310 A. Sommes à imputer, y compris acompte Sommes à ajouter, «	exprire cong	mées en euros, és	9989	

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session: 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée : 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 13 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# **Annexe E: Questions**

1/ Après avoir donné la signification du signy type de contrat dans cette situation? Justif	gle CDD, préciser si votre employeur peut recourir à diez votre réponse.
	·
	<u> </u>
	-0/
2/ Dans quels cas, un employeur peut-il avo	oir recours à ce type de contrat ? (2 réponses exigées)
	<u> </u>
3/ Quelles sont les 2 principales obligations Employeur :	des parties dans tout contrat de travail?
• •	
·	~ S
Salarié :	
·	5
X5 X	
4/ Quel est l'intérêt de la période d'essai :	
Pour l'employeur ?	
·	
\Q	
0	
Pour le salarié ?	

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE IV	Session : 2012
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	Durée: 2 heures
SPECIALITE : COIFFURE	Coefficient: 2
EPREUVE : Gestion de l'entreprise	Page: 14 / 14
Sous épreuve : U 42 – Travaux de Gestion et d'Administration	

# Annexe F : Offre d'emploi

W/
χ Υ
NO.
<u>. (0</u>
Proposer différents moyens pour diffuser cette annonce.